

REPUBLIQUE DU TCHAD

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRIMATURE

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE,
DE LA CULTURE ET DE L'ARTISANAT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE LA CULTURE

DIRECTION DU PATRIMOINE CULTUREL

N° 0584 /PR/PM/MDTCA/SG/DGC/DPC/2016

UNITE- TRAVAIL- PROGRES



N'Djaména, le 25 NOV 2016

A

*Madame la Directrice du Centre
du Patrimoine Mondial de l'UNESCO
7, place de Fontenoy
75352 Paris 07, France*

Objet : Rapport sur l'état de conservation des Lacs d'Ounianga (N 1400), Tchad.

Madame la Directrice,

Nous avons l'honneur de vous transmettre le rapport sur l'état de conservation des Lacs d'Ounianga. C'est en réponse aux recommandations faites par le Comité du Patrimoine Mondial (Décision 39COM7B.3).

En effet, dès l'inscription du site des Lacs d'Ounianga en juillet 2012, sur la prestigieuse Liste du Patrimoine Mondial, l'Etat partie avait mis à profit des moyens financiers à la disposition de l'unité de gestion de ce bien. C'est ainsi que de nombreuses activités ont été menées dans le but de la préservation dudit site de même que l'amélioration des conditions de vie de la population riveraine.

Par la présente, le gouvernement tchadien malgré la conjoncture économique actuelle, réitère son engagement à fournir davantage d'efforts en vue de protéger et de préserver les Valeurs Universelles Exceptionnelles (VUE) qui ont contribué à l'inscription du site des Lacs d'Ounianga.

Tout en vous remerciant pour votre bonne collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos considérations distinguées.

*Le Ministre du Développement Touristique,
de la Culture et de l'Artisanat*

YOUSSEUF ABASSALAH



**RAPPORT SUR L'ETAT DE CONSERVATION DU SITE DES LACS
D'OUNIANGA, Tchad (Numéro 1400)**



Novembre 2016

RESUME ANALYTIQUE

L'Etat tchadien, par le biais des institutions chargées de la gestion du site, s'engage sans relâche à poursuivre ses efforts pour réaliser les activités prévues dans le plan de gestion couvrant une période de dix (10) ans (2014-2023) en vue de protéger et de préserver les Valeurs Universelles Exceptionnelles (VUE) qui ont concouru à l'inscription du site des Lacs d'Ounianga sur la prestigieuse Liste du Patrimoine Mondial de l'humanité. Nous ne perdons pas de vue l'entière disponibilité du gouvernement tchadien à apporter des éléments de réponses aux préoccupations émises par le Centre du Patrimoine Mondial de l'Organisation des Nations Unies pour la Science, l'Education et la Culture (UNESCO) à travers des rapports périodiques sur l'état de conservation des Lacs d'Ounianga.

Ainsi, malgré la conjoncture économique que traverse notre pays, le gouvernement continue par soutenir financièrement et matériellement le processus de protection et de conservation du site déjà enclenché à savoir la prise en charge des missions de collecte d'informations (nationaux et expatriés) et les différentes réunions des comités (local et national) et des personnes ressources.

Par ailleurs, plusieurs activités visant la préservation de l'intégrité du bien prévues dans le plan de gestion, se poursuivent normalement. Notamment la réglementation stricte d'accès des véhicules aux abords des lacs, l'interdiction d'utilisation des détergents dans les lacs, l'organisation des journées de salubrité, les visites guidées des touristes et le contrôle de l'avancée des dunes de sable à travers l'installation des palissades.

A cet effet, une mission conduite par Monsieur Djah François MALAN, Expert du Fonds pour le Patrimoine Mondial Africain (FPMA) a séjourné à Ounianga du 03 au 14 août 2015. Cette mission a permis, entre autres de renforcer les capacités des gestionnaires du site et des membres du Comité Local.

Elle a été aussi l'occasion d'évaluer la gestion du bien et d'élaborer un plan de gestion des risques y afférant. Dans le but de sécuriser davantage le site et en vue de guider les touristes, plusieurs panneaux de signalisation et d'interdiction ont été confectionnés et implantés à l'entrée du site et aux abords des lacs.

Conformément aux directives du plan de gestion, le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la gestion du site se poursuit.

REPONSES DE L'ETAT PARTIE A LA DECISION DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Le Comité demande à l'Etat Partie de s'assurer que :

- 1. La distribution de semences pour améliorer le rendement du maraîchage ne conduise pas à une introduction, à dessein ou accidentelle, d'espèces envahissantes et que ce risque soit strictement contrôlé.***

Conformément au plan de gestion et à la demande formulée par la population locale relative à l'acquisition des matériels de jardinage ainsi que des semences dans le but d'améliorer leur rendement, le Comité Scientifique National Interministériel et Pluridisciplinaire (CSNIP) a procédé à l'acquisition des semences améliorées. Ces semences sont composées de : tomate, de pastèque, d'oseille, d'oignon, d'ail, de carotte, de laitue, de gombo, et de concombre. La gestion locale et le suivi de ces semences sont sous le contrôle du Chef de Secteur de l'Office National de Développement Rural (ONDR) de la localité.

Aussi, des activités visant à lutter contre les plantes envahissantes et à maintenir la santé de l'écosystème des lacs sont réalisées à travers la sensibilisation de la population environnante. Le désherbage s'effectue manuellement sans utilisation des herbicides.

- 2. L'installation de palissades pour contenir l'avancée des dunes ne nuise pas à la beauté naturelle exceptionnelle du bien, telle que reconnue par l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial sous le critère (vii).***

Le phénomène d'ensablement n'est plus un risque mais une menace bien réelle. D'après la population riveraine, les dunes de sable ont toujours avancé à partir des régions septentrionales vers le lac Yoan. C'est pourquoi, l'Etat Partie a envisagé, en collaboration avec ses partenaires, de procéder à la lutte contre la progression du sable. Il s'agit du dressage de palissades en feuille de palmier et de la plantation d'arbres pour fixer le sol dans le but d'amoindrir la menace. C'est dans ce sens qu'un projet dit de « *lutte contre l'ensablement des oasis et l'amélioration des palmerais de l'Ennedi* » avec la coopération Suisse a permis de planter des haies vives de Tamarix. La première phase de ce projet a pris fin le 1^{er} février 2014 et les objectifs fixés ont été largement atteints. Aussi de façon traditionnelle, la lutte contre l'avancée des dunes se faisait par l'installation de palissades par les feuilles de palmiers dattiers tressées ou par la plantation des dattiers. Cette activité ne se réalise qu'à la partie septentrionale du site et distant des lacs.

L'installation des palissades est une pratique ancienne de défense et de restauration des sols des lacs qui a existé avant et pendant l'inscription du site sur la Liste du Patrimoine Mondial.

Dans le but d'améliorer et maintenir la propreté du bien, des panneaux rappelant l'interdiction de jeter des ordures autour des lacs ainsi que les panneaux signalétiques ont été renforcés pour rendre plus visible le site. A cet effet, des journées de sensibilisation, de salubrité et de surveillance sont régulièrement organisées aux alentours des lacs par les membres du Comité Local.

Monsieur DJEKORNONDE NGARNADJIBE, Hydrologue au Ministère de l'Eau et de l'Assainissement, point Focal - UNESCO assure régulièrement le suivi des données hydrologiques des lacs. Les données collectées permettent de dire que ces lacs conservent jusque-là leur niveau. Par exemple le lac Yoan a une amplitude hydrodynamique d'environ 30 centimètres par an correspondant à une côte maximum d'environ 070 centimètres (mars et avril) et une côte minimum d'environ 040 centimètres (août et septembre). (Selon l'Hydrologue

Outre ces efforts, l'Etat tchadien, en collaboration avec le Fonds pour le Patrimoine Mondial Africain (FPMA) a élaboré un plan de gestion de risques des Lacs d'Ounianga, suite à une mission d'identification et de collecte de données effectué du 03 au 14 août 2015.

Enfin, toutes les parties prenantes impliquées dans la gestion du bien se réunissent régulièrement pour faire le point sur le progrès accompli, réfléchir et définir une vision commune pour améliorer l'efficacité de la gestion du site et atteindre les objectifs fixés dans le plan de gestion.